

Le 13 février 2026

A/S Jacques Demers, président FQM et Mme Audrey Boisjoly représentante de Lanaudière FQM
Objet : Demande de prise de position – Projet d’Hydro-Québec et risques pour la municipalité de Saint-Cuthbert

Monsieur Jacques Demers,

La Municipalité de Saint-Cuthbert souhaite interpeller la Fédération québécoise des municipalités relativement à un projet envisagé par Hydro-Québec susceptible d’entraîner des répercussions significatives, non seulement pour notre communauté, mais également pour d’autres municipalités du Québec de taille comparable.

Selon les informations actuellement disponibles, ce projet comporte des risques importants pour notre principale source d’approvisionnement en eau potable, soit la rivière du Chicot. Toute atteinte, même potentielle, à l’intégrité de cette source constituerait un enjeu majeur en matière de santé publique, de protection de l’environnement et de sécurité civile.

La mobilisation citoyenne s’intensifie de manière soutenue et structurée, les préoccupations exprimées reposant principalement sur le risque appréhendé de contamination de notre source d’eau potable. Dans un contexte où une option alternative demeure disponible pour Hydro-Québec, le maintien du tracé ou du scénario actuellement envisagé soulève un enjeu majeur d’acceptabilité sociale. À ce stade, et au regard du principe de précaution ainsi que de la responsabilité collective de protéger une ressource essentielle, l’adhésion du milieu au projet apparaît hautement improbable dans sa forme actuelle.

Considérant la mission de la Fédération de défendre les intérêts du milieu municipal et d’accompagner les municipalités dans les dossiers structurants qui les concernent, nous sollicitons respectueusement une prise de position formelle de votre conseil d’administration sur ce projet. Un appui clair de la FQM contribuerait à assurer une évaluation rigoureuse des impacts et à faire valoir les préoccupations légitimes des municipalités concernées.

Vous trouverez ci-joint la lettre adressée à la ministre des Affaires municipales ainsi que la résolution adoptée par le conseil municipal relativement à ce dossier.

Nous vous remercions de l’attention portée à la présente et demeurons disponibles pour toute rencontre ou information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.



Richard Belhumeur, Maire